
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance
du 25 septembre 2020
et approuvée par l'Autorité supérieure
en date du 25 novembre 2020
ayant comme sujet
« Règlement général de la circulation ; modification ; décision »
a été publiée et affichée le 18 décembre 2020
conformément à l'article 82
de la loi communale modifiée
du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le député-maire,

